

Le 18 mars 2026

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Dépôt de la demande de paiement des frais par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (la « FCEI »)

Dossier: R-4319-2025 - EGQ-Énergir - Demande relative à la détermination du traitement réglementaire des dossiers tarifaires des demanderesse dans le contexte de certaines nouvelles dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie introduites par la Loi 24

Chère consœur,

Comme l'audience s'est terminée le 12 février 2026, la FCEI dépose sa demande de paiement des frais relatifs au présent dossier.

Cordialement,



Me Charles Turmel
Procureur de la FCEI

Cc : Me André Turmel
Procureur de la FCEI